Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2012.

Assainissement.

L'avant-projet de réaménagement des lagunes a été exposé par la société SAFEGE, le 27 avril 2012. Il est proposé de créer trois filtres à sable plantés de roseaux dans la lagune n°2, qui deviendra la lagune principale. Mais, il est obligatoire de remonter son niveau d'un mètre ainsi que celui de ses berges. Les effluents arriveront alors dans la lagune n°2, puis passeront par la lagune n°1 et enfin par la lagune n°3. L'eau purifiée repartira dans la rivière au bout de 50 jours. Le montant de cette opération s'élève à 600 000 € HT. Une deuxième solution est à l'étude.

Charte « Zéro herbicide ».

Suite à la réunion d'information organisée par le Conseil Général, il a été exposé que d'ici 2014 seront obligatoires l'adhésion et l'application d'une charte « zéro herbicide ». Cette charte consiste à former les agents du service technique à l'utilisation de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires. De plus, les agents utilisateurs d'herbicide devront avoir un certificat spécifique. Cette démarche s'inscrivant dans l'Agenda 21, le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion à cette charte.

Aérodrome Ribérac - Saint-Aulaye.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Madame MEDARD, Directrice de la Sécurité de l'Aviation civile du Sud-Ouest, informant que la commune de Ribérac souhaite modifier le nom de l'aérodrome, en remplaçant la dénomination actuelle par « Ribérac – Tourette ».

Le Conseil accepte cette modification par : 7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Spectacles d'été.

Le Conseil retient la proposition du Festival de Confolens pour la prestation d'un groupe folklorique de la République Dominicaine, lors du marché nocturne du 27 juillet 2012, pour un montant de 2 140 € TTC.

Le Conseil retient aussi la proposition de l'association Beleza, pour la prestation d'une troupe brésilienne lors du marché nocturne du 10 août, pour un montant de 2 200 € TTC.

Devis : garde-corps des remparts.

Des devis ont été demandés pour la mise en place en place d'un garde-corps sur les remparts et le long de la place Pierre de Brémond. Ce dossier sera étudié lors du prochain conseil.

Station d'épuration : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Il est obligatoire de réaliser un dossier « Loi sur l'eau » dans le cadre de l'extension et la réhabilitation de la station d'épuration. Le Conseil accepte la proposition de la société SAFEGE pour la réalisation de ce dossier, pour un montant de 5 500 € HT.

Devis : panneaux des noms des rues.

Le Conseil, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise SIGNALS, la mieux-disante, pour un montant de 8 754,51 € HT, pour la fourniture de 60 panneaux de rue et 243 numéros de maison.

Devis : panneaux d'affichage lumineux.

Le Conseil retient à l'unanimité, la proposition de la société LUMIPLAN, pour la fourniture et la pose d'un panneau d'affichage lumineux, pour un montant de 12 790 € HT. Ce panneau double face sera placé à l'angle de la rue du Docteur Lacroix et de la rue du Général De Gaulle.

Déviation des poids lourds.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien, après les travaux d'aménagement du bourg, de la déviation concernant les poids lourds.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 1^{er} juin à 20 heures.